



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

PREMIÈRE PUBLICATION

1. Nom et siège de la fondation dissoute:
**Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la
Maison V. Guimet fils, Société Anonyme, en liquidation,
Genève**
2. Dissolution par: Décision de l'autorité de surveillance
3. Date de la dissolution: 27.03.2014
4. Echéance du délai de déclaration des créances: **09.11.2017**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Maison V.
Guimet fils, SA, en Liquidation, c/o V. Guimet Fils SA, Claude
ROCH, Liquidateur, Rue des Buis 12, 1202 Genève
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la
fondation dissoute d'annoncer leurs prétentions.

Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Maison V.
Guimet fils, Société Anonyme, en liquidation
1202 Genève

03796173



Freitag - Vendredi - Venerdì, 06.10.2017, No 194, Jahrgang - année - anno: 135

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Liquidations-Schuldenruf einer Stiftung (Art. 58 ZGB i.V.m. Art. 913 Abs. 1 und Art. 742 Abs. 2 OR) - Appel aux créanciers à la liquidation d'une fondation (Art. 58 CC en relation avec l'art. 913 al. 1 et l'art. 742 al. 2 CO) - Diffida ai creditori in occasione della liquidazione di una fondazione (Art. 58 CC congiuntamente ad art. 913 cpv. 1 e art. 742 cpv. 2 CO)